
CABINET

DIRECTION GENERALE DE LA GARDE
DE SECURITE PENITENTIAIRE

Arrêté N° 066 /MJPDH/CAB/DGGSP
portant organisation et fonctionnement de la
Direction Générale de la Garde de Sécurité Pénitentiaire.

**LE MINISTRE DE LA JUSTICE, DE LA PROMOTION DES DROITS
HUMAINS, GARDE DES SCEAUX**

- Visa CF N° 08274*
08-12-2011
- Vu** la constitution ;
- Vu** le décret n° 2011-208/PRES du 18 avril 2011 portant nomination du Directeur Général du Contrôle Financier ;
- Vu** le décret n°2011-237/PRES/PM du 21 avril 2011 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2008- 403 /PRES/PM/SGG-CM du 10 juillet 2008 portant organisation type des départements ministériels ;
- Vu** la loi n° 20/98/AN du 05 mai 1998 portant normes de création, d'organisation et de gestion des structures de l'Administration de l'Etat et son modificatif n°011-2005/AN du 26 avril 2005 ;
- Vu** la loi n°010/98/AN du 21 avril 1998 portant modalités d'intervention de l'Etat et répartition de compétences entre l'Etat et les autres acteurs du développement;
- Vu** le décret n° 2011-329/PRES/PM/SGG-CM du 06 juin 2011 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2011-477 /PRES/PM/MJPDH du 26 juillet 2011 portant organisation du Ministère de la Justice, de la Promotion des Droits Humains ;
- Vu** le décret n° 84-307/CNR/PRES/MJ du 17 août 1984 portant création d'une Garde de Sécurité Pénitentiaire ;
- Vu** le décret n° 2004-327/PRES/PM/MFPRE/MJ/MFB du 04 août 2004 portant organisation des emplois spécifiques du Ministère de la Justice ;



